

**PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU  
23 MARS 2016 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-  
MONTAGNES, TENU LE 19 AVRIL 2016**

---

Étaient présents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire du 23 mars 2016 :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache  
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes  
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac  
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet  
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide  
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus, préfète et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

---

**RÉSOLUTION 2016-075**

CONSTATATION DU QUORUM ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE

Advenant 17h30, Madame la préfète Sonia Paulus constate le quorum et procède à la réouverture de l'assemblée du 23 mars 2016 afin d'épuiser l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2016-076**

AJOUT DES POINTS SUIVANTS À L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale rappelle les points de l'ordre du jour de la rencontre du 23 mars n'ayant pu être abordé avant la demande d'ajournement, soit :

- Plan de développement de la zone agricole
- Développement local et régional incluant en sous-point ce qui suit :
  - Politiques d'encadrement des projets structurants (FDT)
  - Engagement des sommes reçues 2015-2016

Avec l'accord de tous les membres du conseil, elle suggère de débiter la séance avec l'ajout des points suivants :

- Signature visuelle de la MRC
- Dotation au poste de responsable de la comptabilité et de la gestion financière.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté en y incluant les points additionnels proposés par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2016-077**

SIGNATURE VISUELLE DE LA MRC

La directrice générale présente différentes maquettes pour la nouvelle signature visuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU;

QUE les principales composantes de la signature visuelle de la MRC retenue soient les suivantes :

- Couleurs : Composition graphique avec un M asymétrique intégrant des variantes dans les tons de bleu et de vert.

Typographie : Compacte avec l'acronyme MRC débutant légèrement sous le coin droit du M.

Bandeau : L'expression « Développement économique » dans une variante de bleu est localisée de façon symétrique sous l'expression « Deux-Montagnes ».

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2016-078**

**DOTATION AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ ET DE LA GESTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Carole Gionet après 22 ans de loyaux services à la MRC de Deux-Montagnes dans différentes fonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire formulée par le comité de sélection formé par la directrice générale pour évaluer les candidats ayant été retenus après une entrevue téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Josée Maltais au poste de responsable de la comptabilité et de la gestion financière, le tout conformément à la recommandation formulée par le comité de sélection et la directrice générale.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2016-079**

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC**

CONSIDÉRANT l'importance de la zone et des activités agricoles sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le travail colossal effectué par l'ensemble des partenaires impliqués dans chacune des différentes phases d'élaboration du plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable reçue du comité directeur concernant le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Pascal Quevillon et UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC adopte le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Deux-Montagnes et qu'une copie de ce dernier soit transmise à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, M. Denis Coderre, président de la Communauté métropolitaine de Montréal, à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides, à l'UPA Deux-Montagnes, de même qu'aux municipalités de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÉSOLUTION 2016-080**

**DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – ENGAGEMENTS DES SOMMES REÇUES 2015-2016**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire eu égard le Fonds de développement des territoires de la MRC de Deux-Montagnes pour la période se terminant au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise par M. Jean-Marc Fauteux et entérinée par le Comité d'investissement et de développement économique de la MRC eu égard l'utilisation des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Benoit Proulx et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC confirme que les sommes mises à la disposition de la MRC à partir du fonds de développement des territoires pour la période se terminant au 31 mars 2016 sont engagées comme suit :

| <b>Titre des projets</b>                                  | <b>Montant accordé</b> |
|---|------------------------|
| Vitalité Saint-Placide                                    | 30 000 \$              |
| Vitalité Saint-Joseph-du-Lac                              | 30 000 \$              |
| Vitalité Pointe-Calumet                                   | 30 000 \$              |
| Vitalité Oka  | 30 000 \$              |
| Développement et consolidation de l'activité commerciale  | 50 000 \$              |
| Développement et consolidation de l'activité industrielle | 50 000 \$              |
| Promotion et développement de l'activité touristique      | 30 000 \$              |
| Soutien et promotion de l'entrepreneuriat                 | 50 000 \$              |
| Projet structurant  | 50 000 \$              |
| Aménagement et développement du territoire                | 52 185 \$              |
| Soutien au développement économique                       | 251 170 \$             |

**ADOPTÉE**

---

**RÉSOLUTION 2016-081**

**NOUVEL AJOURNEMENT AU 27 AVRIL 2016**

ADVENANT 20h00 il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Gravel et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente assemblée soit ajournée au 27 avril prochain.

**ADOPTÉE**

---

MRC DE DEUX-MONTAGNES

\_\_\_\_\_  
Mme Sonia Paulus  
Préfète

\_\_\_\_\_  
Mme Nicole Loiselle  
Directrice générale